

~~~~~  
Délibération n° 2015-18 du Comité syndical du Vendredi 22 Mai 2015  
~~~~~

## MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LAVAGE DANS LE CADRE DU PRÊT DE GOBELETS RÉUTILISABLES

L'an deux mil quinze le vingt deux mai à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 mai 2015.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER (représenté par Grégory BRO), Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Louis VILLARET. Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT, Jean TRINQUIER
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CHALAGUIER, Joëlle GOUDAL, Patrick LAMBOLEZ, Denis MALLET, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Michel SAINTPIERRE, Jean-François SOTO.
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 17	

Vu l'action d'accompagnement des festivals du territoire, par laquelle le Pays Cœur d'Hérault coordonne depuis janvier 2011 le projet « Eco-festivals en Pays Cœur d'Hérault », qui s'articule autour de trois objectifs essentiels :

- encourager et faciliter l'engagement des festivals du territoire sur la voie d'une amélioration de leur pratique environnementale et la diminution de leur impact écologique ;
- favoriser le partage d'expériences entre manifestations et développer un réseau d'échanges, de savoirs, la diffusion d'informations ;
- contribuer à la mise en œuvre de dispositifs structurants sur le territoire : mutualisation de moyens, actions collectives, conduite d'expérimentations...

Considérant que le Pays Cœur d'Hérault met à disposition des organisateurs d'événements culturels un stock de gobelets réutilisables, ainsi que des outils de logistique et de communication associés,

Vu la convention de prêt régit les modalités du partenariat, afin de garantir le bon usage et la pérennité du matériel mis à disposition lors des manifestations et notamment son article 6 qui fixe les conditions de facturation liées au défaut de lavage et/ou de séchage des verres,

Considérant le succès croissant de ce service de prêt (plus de 14.000 verres prêtés en 2014) et de la logistique associée,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De modifier le tarif de lavage des gobelets réutilisables à 30 euros pour 100 verres (3 euros actuellement).
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Clermont l'Hérault, le 26 mai 2015  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 26 mai 2015

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

Publiée le 26 mai 2015

Transmise le 9 juin 2015